

223C1255  
AV521

7 août 2023

**Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique**  
**(article 231-46 du règlement général)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT,  
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**ROTHSCHILD & CO**

(Euronext Paris)

| Opérateur                  | Nature et date de l'opération   | Titres concernés                         | Cours (€) | Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction |
|----------------------------|---|--|-----------|---|
| Rothschild & Co Concordia* | achat le 4/08/2023  | 904 actions                              | 38,60     | 39 614 549 actions et 65 686 757 droits de vote**           |
| Rothschild & Co Partners   | conclusion d'engagements d'apports en nature et d'engagements d'acquisition le 4/08/2023*** | 445 655 actions<br><br>code FR0000031684 | 38,60     | 6 469 074 actions et droits de vote**                       |

\* Contrôlée par les familles de M. David de Rothschild et de M. Eric de Rothschild.

\*\* Détention individuelle. Il est précisé que le concert, composé des sociétés Rothschild & Co Concordia, Rothschild & Co Gestion, Holding Financier Jean Goujon, BD Maurel, Société Civile Paloma (entités liées à la famille Maurel) et M. Marc Maurel, M. François Henrot et FH GFA (une entité liée à ce dernier), Groupe Industriel Marcel Dassault, Giuliani Investimenti S.A., M. Hubertus von Baumbach, et DKTRANS S.à r.l., Rothschild & Co Partners (société nouvellement créée aux fins de regrouper les « *partners* » du Groupe Rothschild & Co ainsi qu'un nombre limité de personnes avec des fonctions importantes dans le Groupe Rothschild & Co), Norbert Dentressangle Investissements, Peugeot Invest Assets, Mousseshield, L.P. et différentes entités liées à la famille Rothschild anglaise, dont Hannah Rothschild, détient, à cette date, 58 700 298 actions ROTHSCCHILD & CO représentant 95 784 018 droits de vote.

\*\*\* Conclusion d'accords en vue du transfert d'un nombre total d'actions Rothschild & Co à Rothschild & Co Partners (au titre d'opérations de cessions et d'apports en nature) (cf. section 1.3.5 de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers le 18 juillet 2023 (visa n°23-316)) ou, dans le cadre du retrait obligatoire, aux membres du concert conformément à la règle d'allocation détaillée dans la note d'information, dont 96.624 sont issues de l'exercice d'options de souscription et d'achat d'actions se décomposant comme suit : (i) 24.156 issues de l'exercice d'options exerçables avant la clôture de l'offre qui seront transférées à Rothschild & Co Partners, et (ii) 72 468 issues de l'exercice d'options non exerçables avant la clôture de l'offre qui deviendraient exerçables par anticipation en cas d'atteinte du seuil de retrait obligatoire et qui seront transférées à Rothschild & Co Partners ou, dans le cadre du retrait obligatoire, aux membres du concert conformément à la règle d'allocation (étant précisé qu'en l'absence de mise en œuvre du retrait obligatoire, 24 156 actions issues des options exerçables à compter du 11 octobre 2023 seront transférées à Rothschild & Co Partners).

Il est par ailleurs précisé qu'à l'exception des opérations de cession portant sur un total de 24156 actions qui seront réalisées pendant la période d'offre, la réalisation de ces opérations de transfert interviendra postérieurement à la clôture de l'offre publique, ou le cas échéant, la mise en œuvre du retrait obligatoire. Par ailleurs, aux termes de ces mêmes accords, les signataires se sont engagés, en cas d'atteinte du seuil permettant la mise en œuvre du retrait obligatoire, à exercer leurs options portant sur 72 468 actions afin de permettre leur transfert dans le cadre du retrait obligatoire.